Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260929-D26_079-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GLINCHE Eric, 1er Adjoint, en remplacement du maire absent, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2026.

Présents : M. GLINCHE Eric, Adjoint, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MM : GILBERT Loïc, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CLOUET Nathalie à M. POTTIER Christian, LEVACHER Martine à Mme HAIGRON Amandine, MOREL Patricia à M. VALOTAIRE Denis, M. GUYON Django à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : M. BOURMALO Romuald

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-079 – Budget principal - Décision modificative n°2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant adoption de la décision modificative n° 1 du budget principal 2026 ;

Considérant que des crédits complémentaires sont nécessaires pour permettre l'acquisition d'une remorque destinée aux services techniques de la commune ;

Considérant que le démarrage prochain des travaux d'aménagement de la rue des Tisserands nécessite l'inscription de crédits complémentaires afin de permettre l'engagement et la réalisation de ces travaux au cours de l'exercice 2026 ;

Considérant que des crédits complémentaires sont nécessaires pour permettre la finalisation des travaux du bar-restaurant situé rue du Chanvre ;

Considérant le projet de réaménagement du bar-restaurant situé rue Abbé Crublet en crêperie, et la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de créer une opération d'investissement dédiée à cet aménagement et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires ;

Considérant que le calendrier prévisionnel des acquisitions foncières identifiées sous l'opération n° 54 permet de redéployer, au titre de l'exercice 2026, une partie des crédits initialement inscrits sur cette opération ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260929-D26_079-DE

Considérant que ces ajustements permettent de maintenir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De créer, au budget principal 2026, l'opération d'investissement n° 89, intitulée « Crêperie rue Abbé Crublet » ;**

- **D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2026 telle que présentée ci-dessous :**

Section	Compte	Opération	Intitulé	Montant	Nouveau budget
Investissement	2182	79	Véhicules service technique	+ 2 500 €	5 000,00 €
Investissement	231	81	Voirie rue des Tisserands	+ 250 000 €	278 500,00 €
Investissement	231	85	Bar restaurant rue du chanvre	+ 10 000 €	146 132,00 €
Investissement	231	89	Crêperie rue Abbé Crublet	+ 200 000 €	200 000,00 €
Investissement	2111	54	Acquisitions foncières	- 462 500 €	475 377,00 €

- **De constater que la présente décision modificative n° 2 est équilibrée en dépenses et en recettes, les augmentations de crédits opérées sur les opérations d'investissement étant compensées par une diminution de crédits de 462 500 € sur l'opération n°54 – Acquisitions foncières.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026

Pour le maire empêché
Le 1er adjoint
Eric GLINCHE

MAIRIE DE BRUZ
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian